

**Une intervention en Hospitalisation complète
nécessite le respect de certaines consignes
indispensables afin que votre intervention puisse
avoir lieu**

LE NON RESPECT D'UNE DE CES CONSIGNES PEUT ANNULER VOTRE INTERVENTION

Vous devez rapporter impérativement les documents suivants signés :

Document 1 : INFORMATION MEDICALE SUR L'ANESTHESIE (consentement)

Document 2 : INFORMATION DU CHIRURGIEN

Document 3 : CONSENTEMENT ECLAIRE DU CHIRURGIEN

Et/ou

Document 4 : RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE INTERVENTION EN HOSPITALISATION COMPLETE

Document 5 : FICHE DE DESIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE

CAS PARTICULIER : PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT MINEUR OU D'UN MAJEUR

LES DOCUMENTS 1,2,3, DOIVENT ETRE SIGNES PAR LES DEUX PERSONNES TITULAIRES DE L'AUTORITE PARENTALE OU TUTEURS LEGAUX, sauf jugement précisant l'unique détenteur de l'autorité parentale à fournir à l'admission.

Apportez le jugement de divorce, et/ou le jugement de tutelle, le livret de famille ou une photocopie de toutes les pages comportant une mention.

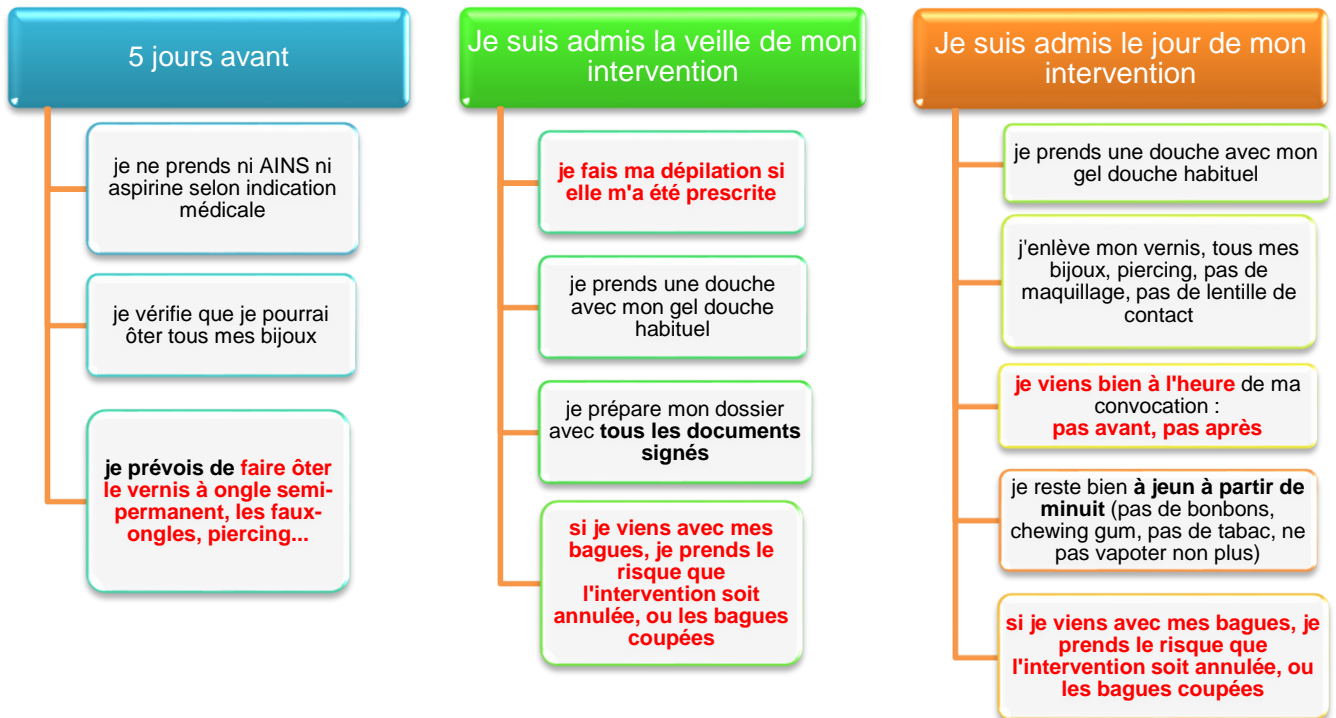
N'oubliez pas d'apporter tous vos examens complémentaires (carte de groupe sanguin, bilans biologiques, radio)



La présence permanente de l'un des parents est indispensable pour les enfants de moins de 12 ans

Hôpital privé sainte Marie
4 allée saint Jean des vignes 71100 Chalon Sur Saône
Tél : 03 74 82 71 71

RECOMMANDATIONS PATIENTS AVANT UNE INTERVENTION EN HOSPITALISATION COMPLETE



CONSEILS PATIENTS DOUCHE PRE OPERATOIRE AVANT INTERVENTION EN HOSPITALISATION COMPLETE

